

COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL 2 : MARCHÉ UE

Mercredi 24 janvier 2018
09h30-11h30
Business Europe- Salle Europe
Avenue de Cortenbergh 168, 1000 Bruxelles

Mots de bienvenue du Président

Le Président du groupe de travail 2, Andrew Kuyk, a accueilli les personnes présentes.

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la dernière réunion (17/10/17)

L'ordre du jour et le compte-rendu de la dernière réunion ont été approuvés sans autres commentaires.

Accords commerciaux

Mise à jour sur la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2017

La Commission européenne (COM) a présenté une brève mise à jour sur la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est terminée sans aucun accord contraignant sur les subventions pour le secteur de la pêche entre les membres. La COM a fait part de sa déception quant au résultat de la réunion et a affirmé son engagement à continuer le travail sur ce sujet prioritaire.

En ce qui concerne les accords de libre-échange (ALE), le programme pour 2018 inclut la finalisation de l'accord avec le MERCOSUR et le Mexique, le mandat pour les négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les négociations avec le Chili et l'Indonésie, ainsi que la procédure pour l'adoption des accords déjà signés avec le Vietnam, Singapour et le Japon. On prévoit des négociations avec la Tunisie pour actualiser l'accord.

Au sujet du contingent tarifaire autonome (CTA), le règlement est prévu va être renouvelé pour trois ans de plus (2019-2022) afin de garantir l'approvisionnement de produits vers l'UE. Les secteurs touchés par cette décision seront consultés et invités à donner leur opinion à la COM. Une proposition interne préliminaire sera prête dès avril et présentée au Conseil en juin.

Le CFFA s'est montré déçu du résultat de la réunion de l'OMC et a soutenu la COM dans son engagement à continuer à défendre leur position.

L'ANFACO-CECOPECA a souligné l'importance des négociations avec l'Asie du Sud-Est, car c'est un des principaux producteurs de conserves de thon, et a demandé une mise à jour sur la Thaïlande. En ce qui concerne le Chili, ils ont une position offensive, car il s'agit d'un marché d'exportation important. En comparaison, leur position vis-à-vis de l'Indonésie était défensive (pour le thon), comme pour le Mexique, où le statut quo devrait au moins être maintenu. Ils avaient adopté une position défensive semblable au sujet du Mercosur pour les semi-conserves d'anchois et la sardine *Pilchardus*.

Enfin, on a souligné l'importance des règles d'origines préférentielles, en mettant l'accent sur les pavillons d'origine, l'enregistrement et la propriété des navires.

La COM a déclaré qu'elle tiendrait compte de l'importance des pays d'Asie du Sud-Est pour les parties prenantes de l'UE dans les négociations en cours. Les Philippines bénéficient du régime SPG+ et devraient continuer à jouir de cette préférence. Pour la Thaïlande, cela dépendra d'un gouvernement civil démocratiquement élu. Au sujet du Chili, la COM s'est montrée reconnaissante pour les informations dont elle a pris note et souhaiterait en recevoir davantage dès que possible sur le saumon et le colin.

Ces échanges ont mené à une discussion plus large pour savoir si le MAC devrait, dans son ensemble, répondre à des demandes de membres individuels ou simplement les transmettre à la COM. Il a été convenu que chaque fois qu'il y avait un consensus sur un accord spécifique, le MAC pourrait rédiger une position officielle ; néanmoins, les avis individuels devraient être envoyés à la COM par l'organisation intéressée. Certains membres ont exprimé leurs inquiétudes face à la difficulté d'apporter leurs contributions sur de tels sujets, tout en reconnaissant l'impact potentiel de ces accords sur la production européenne.

SEAFISH a demandé une mise à jour sur l'Inde. La COM a confirmé que la DG Commerce va se réunir avec l'Inde en 2018, mais le résultat de cette rencontre est encore incertain.

Au sujet des CTA, KFO a demandé si la COM a réalisé un examen semblable à celui mené précédemment. La COM a répondu que l'évaluation effectuée il y a 3 ans était exceptionnelle et qu'un autre examen profond n'est pas prévu.

Le Président a demandé à la COM un calendrier explicite afin d'adapter le travail du MAC en conséquence.

Règlement INN

Groupe de travail sur un avis commun MAC/LDAC sur le processus de carton

Le WWF, au nom de la Coalition UE INN, a effectué une présentation sur des actions possibles afin de renforcer l'engagement de l'industrie dans le processus de carton. Ces suggestions sont le résultat de discussions avec l'industrie.

La présentation est disponible ici.

Le LDAC, avec lequel le MAC a auparavant signé un avis sur l'amélioration de la mise en œuvre du règlement INN, a soutenu les propos du WWF. Les ONG et l'industrie collaborent à travers des discussions sur la transparence du processus de cartons et la procédure pour identifier les pays non-conformes. Le LDAC serait heureux d'aider le MAC à créer un groupe de travail afin de rédiger un avis commun sur l'amélioration de la transparence.

Les membres ont discuté des actions proposées une à une :

- *Lancement d'un dialogue continu entre les représentants de l'industrie et de la Commission européenne sur le processus de carton afin d'identifier les opportunités d'actions communes et les domaines prioritaires sur lesquels l'industrie devraient concentrer ses efforts dans les pays tiers. Cela pourrait se faire à travers la création d'un groupe de travail multi-parties prenantes, ou à travers les canaux existants.*

Les membres ont souligné l'importance d'impliquer le secteur, la société civile et les instances scientifiques dans le processus de carton ; la nécessité de respecter la confidentialité dans le partage d'informations commerciales pertinentes et la création d'un groupe de travail qui pourrait recevoir des mises à jour régulières de la COM.

- *Création d'une procédure ou d'un mécanisme pour garantir que les partenaires locaux de l'industrie reçoivent des informations précises sur les préoccupations soulevées par la Commission dans le cadre du processus de cartons, afin qu'ils puissent entreprendre des actions dans le pays. De même, établir les mécanismes nécessaires pour transmettre les informations des partenaires locaux à la Commission.*

Une fois qu'un carton est remis, toutes les informations, dont les raisons qui justifient le carton, sont disponibles. Les membres estiment que le secteur détient déjà toutes les informations nécessaires pour participer au processus.

- *Octroi d'avantages par la Commission européenne aux opérateurs commerciaux de l'UE dans les pays tiers pour coopérer et apporter de l'aide. Durant le processus de carton, si l'on peut démontrer les bonnes pratiques et la conformité avec les dispositions de l'UE, afin de pouvoir continuer à exporter en UE après l'octroi d'un carton.*

Les membres n'étaient pas d'accord sur ce point, car la principale faiblesse de ces pays est justement liée au système de traçabilité. L'interdiction est mise en place afin d'aider ces pays tiers et n'intervient pas directement : il y a un long processus d'avertissement. Le groupe de réflexion va analyser davantage ce point.

- *Création d'une banque de données en ligne largement accessible à toutes les entreprises de l'UE, gérée par la Commission. Toutes les entreprises ont l'occasion d'y inclure des informations d'ordre confidentielles sur les lieux où elles opèrent. Cela donnerait à la Commission des informations pertinentes pour travailler avec les opérateurs commerciaux dès que possible au sujet de l'état de conformité d'un pays avec les exigences internationales.*

La banque de données couvrirait des informations provenant d'organisations sectorielles impliquées dans un pays en particulier et sur la façon dont elles y opèrent. Cette banque de données pourrait être liée à celle prévue dans le règlement sur la gestion durable des flottes de pêche extérieures (2017/2403).

- *Développement par les pays d'une mesure actuelle de conformité de leurs obligations internationales liées à la pêche, comme le système de classification indépendant du processus de carton, pour aider l'industrie à centrer ses efforts sur les pays tiers afin d'améliorer la gestion de la pêche et la gouvernance.*

Les membres n'ont pas soutenu l'idée d'avoir un système de classification en plus du processus de carton, car cela ajouterait une couche de complexité dans toute la procédure. On peut déduire quelles sont les informations prises en compte par la COM dans l'octroi des cartons en analysant les décisions passées. Des inquiétudes ont été émises au sujet de l'ampleur des ressources que ces initiatives et suggestions sous-entendraient de la part de la COM, en demandant aux membres d'avoir des attentes réalistes.

- *Mise à disposition par la Commission d'études de cas détaillées sur des pays ayant reçu un carton jaune, rouge et vert afin d'apporter davantage de clarté sur les principaux éléments déterminants pour l'octroi des cartons jusqu'à présent.*

Les membres ont marqué leur accord sur cette initiative.

- *Informers l'industrie au sujet des produits qui ont été rejetés aux frontières de l'UE et sur leur origine, pour permettre une information en temps réel au sujet de pays qui ne parviennent peut-être pas à lutter efficacement contre la pêche INN.*

En dévoilant les rejets et leurs raisons, les entreprises seraient plus réticentes à acheter des produits à une usine en particulier qui ne respecte pas les règles en termes de pêche INN. Il y a une difficulté inhérente à mettre en œuvre cette action suggérée étant donné que la seule information disponible concernant un pays pénalisé dans le cadre du système des cartons est le nom du pays, et non des entreprises qui opèrent dans ce pays. De la cohérence dans la mise en œuvre entre les différents EM devrait aider, ainsi que le partage d'information sur les activités des autorités nationales.

- *Transparence accrue autour du processus de notification de l'État pavillon conformément à l'article 20 du règlement INN de l'UE. En particulier, le partage d'informations par la Commission au sujet des engagements pris par des pays tiers dans le cadre de ce processus et comment sont réparties les responsabilités pour traiter des différents aspects de la pêche INN entre les autorités compétentes.*

Le Président a invité les membres à participer au groupe de réflexion et à faire part de leur intérêt au Secrétariat. Le groupe de réflexion, qui sera mené par le WWF, se fera en coordination avec le LDAC.

Le Président a informé les membres que la réunion conjointe des GT2 et GT3 du MAC aurait lieu juste après.

Fin de la réunion

Participants

AIPCE, Guus Pastoor
CEP, Andrew Kuyk
CFFA, Beatrice Gorez
ANFACO-CECOPECA, Felicidad Fernández
EU Long Distance Fleet Advisory Council (LDAC), Alexandre Rodriguez
EuroCommerce, Julie Mandrille
Europeche, Rosalie Tukker
FEAP, Arnault Chaperon
FEDEPESCA, Maria Luisa Alvarez Blanco
FRUCOM, Anna Boulova
Irish South & East Fish Producers Organisation, Hugo Boyle
IS&WFPO, Patrick Murphy
KFO, Sean O'Donoghue
MAC, Sandra Sanmartin
MAPAMA, Borja Carmona Castano
MAPAMA, Aurora de Blas
MSC, Hans Nieuwenhuis
OPP LUGO, Sergio López García
OPPC-3, Purificación del C. Fernández Alvarez
OR.PA.GU., Juana María Parada Guinaldo
Puerto de Celeiros a OPP77, Eduardo Miguez
SEAFISH, Cristina Fernández
Visfederatie, Michael Turenhout
WWF, Eszter Hidas
WWF, Anne-Cecile Dragon
EJF, Georg Werner
GFF, Christine Absil
European Commission, C. Murphy, J. Nunes